

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 et le règlement (CE) n° 1272/2008

Remplace la date 05-juil.-2018

Date de révision 08-janv.-2025

Numéro de révision 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 11209

Numéro du fiche de données de sécurité 11209

Nom du produit DOWFAX 8390 SURFACTANT

Autres moyens d'identification

UFI -

Substance pure/mélange Mélange

Contient BENZENESULFONIC ACID, HEXADECYL(SULFOPHENOXY)-, DISODIUM SALT; BENZENESULFONIC ACID, OXYBIS(HEXADECYL-, DISODIUM SALT; 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Formulation ou reconditionnement : Formulation & (re)conditionnement de substances et mélanges.
Revêtements
Agent nettoyant
Utilisation dans les produits chimiques de transformation tensioactif
Utilisation industrielle
Utilisation professionnelle
Utilisation par les consommateurs

Utilisations déconseillées Auxiliaire technologique pour la fabrication d'ingrédients pharmaceutiques.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange***Règlement (CE) n° 1272/2008*

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient BENZENESULFONIC ACID, HEXADECYL(SULFOPHENOXY)-, DISODIUM SALT; BENZENESULFONIC ACID, OXYBIS(HEXADECYL-, DISODIUM SALT; 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

En cas de déversements, méfiez-vous des sols et surfaces glissants.

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
BENZENESULFONIC ACID, HEXADECYL(SULFOPHENOXY)-, DISODIUM SALT 65143-89-7	> 15.0 - <= 35.0 %	Aucune donnée disponible	639-514-0	Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	1	1
BENZENESULFONIC ACID, OXYBIS(HEXADECYL-), DISODIUM SALT 70191-76-3	>= 5.0 - <= 10.0 %	Aucune donnée disponible	-	Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	1	1
SODIUM SULPHATE 7757-82-6	<= 1.5 %	01-211951922 6-43-XXXX	231-820-9	Non classé	-	-	-
2-METHYL-2H-ISOTHAZOLIN-3-ONE 2682-20-4	>= 0.0025 - < 0.025 %	01-212076469 0-50-XXXX	220-239-6 (613-326-00-9)	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) (EUH071)	Skin Sens. 1A :: C>=0.0015%	10	1

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
BENZENESULFONIC ACID, HEXADECYL(SULFOPHENOXY)-, DISODIUM	> 5000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
SALT 65143-89-7					
BENZENESULFONIC ACID, OXYBIS(HEXADECYL-, DISODIUM SALT 70191-76-3	> 5000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
SODIUM SULPHATE 7757-82-6	> 2000	> 2000	> 2.4	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE 2682-20-4	183 235	= 242	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes. Jetez les articles qui ne peuvent pas être décontaminés, y compris les articles en cuir tels que les chaussures, les ceintures et les bracelets de montre.

Ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Yeux

Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Les brûlures oculaires chimiques peuvent nécessiter une irrigation prolongée. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Étant donné qu'une absorption

rapide peut se produire par les poumons en cas d'aspiration et provoquer des effets systémiques, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par un médecin. Si un lavage est réalisé, proposer un contrôle endotrachéal et/ou œsophagien. Le danger d'aspiration pulmonaire doit être mis en balance avec la toxicité lorsqu'on envisage de vider l'estomac. Le traitement de l'exposition doit viser à contrôler les symptômes et l'état clinique du patient.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Pour éteindre les résidus combustibles de ce produit, utiliser de l'eau pulvérisée, du dioxyde de carbone, de la poudre chimique ou de la mousse.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. This material will not burn until the water has evaporated. Les résidus peuvent brûler.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Code d'action d'urgence (EAC) •3Z

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. En cas de déversements, méfiez-vous des sols et surfaces glissants.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. N'utilisez pas d'eau pour nettoyer. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Évitez les acides oxydants concentrés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle Limites d'exposition

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
BENZENESULFONIC ACID, HEXADECYL(SULFOPHENOXY)-, DISODIUM SALT 65143-89-7	-	25 mg/kg bw/day [4] [6]	8.8 mg/m ³ [4] [6]
BENZENESULFONIC ACID, OXYBIS(HEXADECYL-, DISODIUM SALT 70191-76-3	-	25 mg/kg bw/day [4] [6]	8.8 mg/m ³ [4] [6]

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
SODIUM SULPHATE 7757-82-6	-	-	20 mg/m ³ [4] [6] 20 mg/m ³ [5] [6]
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE 2682-20-4	-	-	0.021 mg/m ³ [5] [6] 0.043 mg/m ³ [5] [7]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
 [5] Effets localisés sur la santé.
 [6] À long terme.
 [7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible

Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
BENZENESULFONIC ACID, HEXADECYL(SULFOPHENOXY)-, DISODIUM SALT 65143-89-7	0.5 mg/kg bw/day [4] [6]	5 mg/kg bw/day [4] [6]	0.9 mg/m ³ [4] [6]
BENZENESULFONIC ACID, OXYBIS(HEXADECYL-, DISODIUM SALT 70191-76-3	0.5 mg/kg bw/day [4] [6]	5 mg/kg bw/day [4] [6]	0.9 mg/m ³ [4] [6]
SODIUM SULPHATE 7757-82-6	-	-	12 mg/m ³ [4] [6] 12 mg/m ³ [5] [6]
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE 2682-20-4	0.027 mg/kg bw/day [4] [6] 0.053 mg/kg bw/day [4] [7]	-	0.021 mg/m ³ [5] [6] 0.043 mg/m ³ [5] [7]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
 [5] Effets localisés sur la santé.
 [6] À long terme.
 [7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
BENZENESULFONIC ACID, HEXADECYL(SULFOPHENOXY)-, DISODIUM SALT 65143-89-7	-	-	0.9 mg/m ³ [4] [6]

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
BENZENESULFONIC ACID, HEXADECYL(SULFOPHE NOXY)-, DISODIUM SALT 65143-89-7	0.0042 mg/l	0.0042 mg/l	0.00042 mg/l	-	-
BENZENESULFONIC	0.042 mg/l	0.042 mg/l	0.0042 mg/l	-	-

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
ACID, OXYBIS(HEXADECYL-, DISODIUM SALT 70191-76-3					
SODIUM SULPHATE 7757-82-6	11.09 mg/L	17.66 mg/L	1.109 mg/L	-	-
2-METHYL-2H-ISOTHIAZ OLIN-3-ONE 2682-20-4	3.39 µg/L	3.39 µg/L	3.39 µg/L	3.39 µg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
BENZENESULFONIC ACID, HEXADECYL(SULFOPHE NOXY)-, DISODIUM SALT 65143-89-7	26 mg/kg sediment dw	2.6 mg/kg sediment dw	2.84 mg/l	5.19 mg/kg soil dw	-
BENZENESULFONIC ACID, OXYBIS(HEXADECYL-, DISODIUM SALT 70191-76-3	26 mg/kg sediment dw	2.6 mg/kg sediment dw	2.84 mg/l	5.19 mg/kg soil dw	-
SODIUM SULPHATE 7757-82-6	40.2 mg/kg sediment dw	4.02 mg/kg sediment dw	800 mg/L	1.54 mg/kg soil dw	800 mg/l
2-METHYL-2H-ISOTHIAZ OLIN-3-ONE 2682-20-4	-	-	0.23 mg/L	0.0471 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Porter des gants de protection en Néoprène™	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »).	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Polychlorure de vinyle (PVC).	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Polyvinyl alcohol (PVA)		

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

Protection respiratoire

Utiliser une protection respiratoire adaptée.
Particulate filter, type P2. Filtre à particules conforme à EN 143.

Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Liquide	
Couleur	jaune À marron	
Odeur	Inodore À Légère	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	-3 - 0.9 °C	Méthode de calcul.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	100 °C	@ 760 mmHg. Extrapolations.
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair		Flamme éteinte ; pas d'ébullition.
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH	8 - 10.5	solution (5 %).
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	10 cSt	@ 40 °C. Méthode de calcul.
Viscosité dynamique		Aucune information disponible.
Hydrosolubilité	Miscible à l'eau	
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage	log Pow: <1.82	OCDE 117.
Pression de vapeur	17.8 mmHg	@ 20 °C. Extrapolations.
Densité relative	1.03 - 1.13	Extrapolations.
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur		Indéterminé(e)(s).
Caractéristiques des particules		non applicable. liquide.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

Liquides inflammables	Ne devrait pas être un liquide inflammable accumulant de l'électricité statique.
Matières solides inflammables	non applicable liquide

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts
mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges
électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions
dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter L'ingrédient actif se décompose à des températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Évitez les acides oxydants concentrés.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition
dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact oculaire Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires.

Contact avec la peau Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Un bref contact n'est essentiellement pas irritant pour la peau. Peut provoquer une réaction plus grave sur la peau couverte (sous les vêtements, les gants).

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

DL50 par voie orale > 5000 mg/kg
DL50, voie cutanée > 2000 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
BENZENESULFONIC ACID, HEXADECYL(SULFOPHENOX Y)-, DISODIUM SALT	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
BENZENESULFONIC ACID, OXYBIS(HEXADECYL-, DISODIUM SALT	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
SODIUM SULPHATE	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg	> 2.4 mg/L (Rat) 4 h
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE	183 - 235 mg/kg (Rat)	= 242 mg/kg (Rabbit)	= 0.11 mg/L (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Un bref contact n'est essentiellement pas irritant pour la peau. Peut provoquer une réaction plus grave si la peau est abrasée (rayée ou coupée).

BENZENESULFONIC ACID, HEXADECYL(SULFOPHENOX Y)-, DISODIUM SALT (65143-89-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Un bref contact n'est essentiellement pas irritant pour la peau. Peut provoquer une réaction plus grave si la peau est abrasée (rayée ou coupée).

BENZENESULFONIC ACID, OXYBIS(HEXADECYL-, DISODIUM SALT (70191-76-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Un bref contact n'est essentiellement pas irritant pour la peau. Peut provoquer une réaction plus grave si la peau est abrasée (rayée ou coupée).

SODIUM SULPHATE (7757-82-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Une exposition prolongée n'est pas susceptible de provoquer une irritation cutanée significative. Peut provoquer une réaction plus grave si la peau est abrasée (rayée ou coupée).

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (2682-20-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves brûlures Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs locales sévères et des lésions tissulaires.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires.

BENZENESULFONIC ACID, HEXADECYL(SULFOPHENOXY)-, DISODIUM SALT (65143-89-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires

BENZENESULFONIC ACID, OXYBIS(HEXADECYL-, DISODIUM SALT (70191-76-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires

SODIUM SULPHATE (7757-82-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut entraîner une irritation passagère des yeux Une blessure à la cornée est peu probable

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (2682-20-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures

					oculaires
--	--	--	--	--	-----------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

BENZENESULFONIC ACID, HEXADECYL(SULFOPHENOXY)-, DISODIUM SALT (65143-89-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

BENZENESULFONIC ACID, OXYBIS(HEXADECYL-, DISODIUM SALT (70191-76-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

SODIUM SULPHATE (7757-82-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (2682-20-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	Peut provoquer une réaction allergique cutanée

Mutagenicité sur les cellules germinales Non mutagène.

Informations sur le produit		
Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Négatif Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

Informations sur les composants

BENZENESULFONIC ACID, HEXADECYL(SULFOPHENOXY)-, DISODIUM SALT (65143-89-7)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Négatif Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

BENZENESULFONIC ACID, OXYBIS(HEXADECYL-, DISODIUM SALT (70191-76-3)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Négatif Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

SODIUM SULPHATE (7757-82-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (2682-20-4)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

Cancérogénicité

N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

Informations sur les composants

BENZENESULFONIC ACID, HEXADECYL(SULFOPHENOXY)-, DISODIUM SALT (65143-89-7)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

BENZENESULFONIC ACID, OXYBIS(HEXADECYL-, DISODIUM SALT (70191-76-3)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

SODIUM SULPHATE (7757-82-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (2682-20-4)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction.

BENZENESULFONIC ACID, HEXADECYL(SULFOPHENOXY)-, DISODIUM SALT (65143-89-7)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

BENZENESULFONIC ACID, OXYBIS(HEXADECYL-, DISODIUM SALT (70191-76-3)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

SODIUM SULPHATE (7757-82-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (2682-20-4)

Méthode	Espèce	Résultats
		Pour des matériaux similaires : Dans les études animales, n'a pas interféré avec la reproduction

STOT - exposition unique

Aucune information disponible.

SODIUM SULPHATE (7757-82-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (2682-20-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Corrosif Une irritation ou une corrosivité des voies respiratoires supérieures peut être attendue.

STOT - exposition répétée

Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Reins. Poumons.

BENZENESULFONIC ACID, HEXADECYL(SULFOPHENOXY)-, DISODIUM SALT (65143-89-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Rein Poumons

BENZENESULFONIC ACID, OXYBIS(HEXADECYL-, DISODIUM SALT (70191-76-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Rein Poumons

SODIUM SULPHATE (7757-82-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (2682-20-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

Danger par aspiration

L'aspiration dans les poumons peut se produire lors de l'ingestion ou des vomissements, provoquant des lésions pulmonaires, voire la mort par pneumonie chimique.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Écotoxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	0.42 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CE50	13.9 mg/L	48 heures	

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (2682-20-4)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	4.77 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CL50	0.93 - 1.9 mg/L	48 heures	
	Skeletonema costatum	CEr50	0.0695 mg/L	24 heures	
	Skeletonema costatum	CE10	0.024 mg/L	24 heures	
Toxicité aquatique chronique	Pimephales promelas	NOEC	2.1 mg/L	33 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.04 mg/L	21 jours	

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
SODIUM SULPHATE	-	LC50: 13500 - 14500mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: >6800mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 3040 - 4380mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =13500mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: =2564mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité**Persistance et dégradabilité**

Le matériau n'est pas facilement biodégradable selon les directives de l'OCDE/CEE. Le matériau est biodégradable selon le test de confirmation de boues activées semi-continues (SCAS) de la SDA pour les tensioactifs anioniques. Le matériau a une biodégradabilité primaire inhérente selon les lignes directrices des tests de l'OCDE (atteint > 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE). Les protocoles de biodégradabilité immédiate et inhérente ne conviennent pas pour mesurer la biodégradabilité de ce produit.

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 302B : Biodégradabilité dite intrinsèque : Essai Zahn-Wellens/EMPA ou équivalent.	28 jours	Biodégradation < 60 %	
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D) ou équivalent.	28 jours	Biodégradation < 60 %	
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (2682-20-4)			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
	48 jours	Biodégradation 98 %	Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE	-0.75

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Miscible à l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
BENZENESULFONIC ACID, HEXADECYL(SULFOPHENOXY)-, DISODIUM SALT	La substance n'est pas PBT/vPvB
SODIUM SULPHATE	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro UN3082

d'identification

Désignation officielle de transport de l'ONU SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (BENZENESULFONIC ACID, HEXADECYL(SULFOPHENOXY)-, DISODIUM SALT, BENZENESULFONIC ACID, OXYBIS(HEXADECYL-, DISODIUM SALT)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Dangers pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales A97, A158, A197

Code ERG 9L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082

Désignation officielle de transport de l'ONU SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (BENZENESULFONIC ACID, HEXADECYL(SULFOPHENOXY)-, DISODIUM SALT, BENZENESULFONIC ACID, OXYBIS(HEXADECYL-, DISODIUM SALT)

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Dangers pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274, 335, 969

N° d'urgence F-A, S-F

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (BENZENESULFONIC ACID, HEXADECYL(SULFOPHENOXY)-, DISODIUM SALT, BENZENESULFONIC ACID, OXYBIS(HEXADECYL-, DISODIUM SALT)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Dangers pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274, 335, 375, 601

Code de classification M6

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (BENZENESULFONIC ACID, HEXADECYL(SULFOPHENOXY)-, DISODIUM SALT, BENZENESULFONIC ACID, OXYBIS(HEXADECYL-, DISODIUM SALT)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Dangers pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274, 335, 601, 375

Code de classification M6

Code de restriction en tunnel (-)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4510 pour la protection de l'environnement

Allemagne

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)
aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3. 75

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE - 2682-20-4	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOLIN-3-ONE - 2682-20-4	Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm Type de produits 13 : Produits de protection des fluides de travail ou de coupe Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage

Inventaires internationaux

TSCA

DSL/NDL

EINECS/ELINCS

ENCS

IECSC

KECI

PICCS

AIIC

NZIoC

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H330 - Mortel par inhalation
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »
+ Sensibilisants

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul

Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland
Préparée par

Remplace la date 05-juil.-2018

Date de révision 08-janv.-2025

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité